

Politiques jeunesse et politiques intersectorielles de jeunesse dans les Etats européens membres de la Francophonie, états des lieux et perspectives.

Exposé d'Axel Marion (Suisse) :

Présentation du Conseil suisse des activités de jeunesse.

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil suisse des activités de jeunesse (CSAJ) est l'organe représentant la jeunesse auprès des autorités fédérales et du public helvétique. Fondé en 1933, notre Conseil est une association suivant les articles 60 et suivants du Code civil, donc formé d'une Assemblée des délégués et d'un Comité exécutif. Composée actuellement d'une soixantaine d'organisations membres dont les jeunesses de partis et de syndicats, notre Conseil dispose d'un secrétariat employant professionnellement une quinzaine de jeunes à temps partiel.

Le financement de notre Conseil est essentiellement assuré – outre les cotisations des membres – par des contrats de prestation avec l'administration fédérale, en particulier le département fédéral (ministère) de l'Intérieur via l'office fédéral des assurances sociales (section enfance, jeunesse et générations). Notre Conseil a également des contacts avec d'autres services de l'Etat sur différents projets, par exemple l'office fédéral de la santé publique ou encore le département fédéral des affaires étrangères. Au niveau politique, nous pouvons compter sur un groupe parlementaire « jeunesse », c'est-à-dire un regroupement des députés intéressés par les problématiques liées aux jeunes, tous partis confondus. Ces différents contacts nous permettent de compter en général sur une bonne écoute à la fois des parlementaires et de l'administration fédérale.

Le CSAJ a porté ces dernières années de nombreux projets ayant trait à la participation et à l'engagement des jeunes. L'« Action 72 heures » par exemple, qui a vu en septembre 2005 près de 20'000 jeunes à travers le pays réaliser des projets d'utilité publique dans leur commune, ou encore le projet « Voilà » qui, depuis la fin des années 90, sensibilise les jeunes à la prévention des dépendances. Le CSAJ s'est également engagé dans des actions de mentoring, c'est-à-dire l'encadrement par des femmes politiques expérimentées de jeunes femmes intéressées par la chose publique. Enfin, grâce à notre partenariat avec les affaires étrangères, un jeune est chaque année intégré dans la délégation suisse à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Un thème qui nous tient particulièrement à cœur aujourd'hui concerne un projet de loi-cadre sur l'enfance et la jeunesse au niveau de la Confédération. L'opportunité de lancer ce processus est actuellement en cours d'évaluation, mais notre Conseil espère vivement que les responsables politiques et administratifs du pays saisiront cette chance de renforcer la politique de la jeunesse en Suisse, et soutiendront ce projet de loi.